



**PREFET  
DE LA VENDÉE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°85-2024-186

PUBLIÉ LE 23 OCTOBRE 2024

# Sommaire

## **Sous-Préfecture de Fontenay-le-Comte /**

85-2024-10-22-00001 - Arrêté n°24-SPF-35 portant autorisation de surveillance et de gardiennage sur la voie publique à l'occasion du festival Les Nuits Courtes de Fontenay-le-Comte. (3 pages)

Page 3

Sous-Préfecture de Fontenay-le-Comte

85-2024-10-22-00001

Arrêté n°24-SPF-35 portant autorisation de surveillance et de gardiennage sur la voie publique à l'occasion du festival Les Nuits Courtes de Fontenay-le-Comte.



**PRÉFET  
DE LA VENDÉE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sous-préfecture de Fontenay-le-Comte**

**Arrêté n° 24/SPF/35**  
portant autorisation de surveillance et de gardiennage sur la voie publique à  
l'occasion du festival Les Nuits Courtes de Fontenay-le-Comte

Le préfet de la Vendée,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le livre VI du Code de la sécurité intérieure « Activités privées de sécurité », et notamment son article L. 613-1 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret du Président de la République du 3 novembre 2021 nommant Monsieur Gérard GAVORY, préfet de la Vendée ;

Vu le décret du président de la République du 7 août 2024 portant nomination de Monsieur Christophe PECATE, en qualité de sous-préfet de Fontenay-le-Comte ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2024-DCL-BCI-843 du 6 septembre 2024 portant délégation de signature à Monsieur Christophe PECATE, sous-préfet de Fontenay-le-Comte ;

Vu l'autorisation d'exercer n° AUT-045-2117-05-23-201806112800 délivrée par le conseil national des activités privées de sécurité à la société dénommée « BLACK SQUAD », RCS 829 108 745, installée 117 route d'Ervauville 45320 Chantecoq, représentée par Madame Nathalie TROJANI (agrément dirigeant : AGD-045-2027-10-25-20220523870), et ayant pour activités la surveillance et le gardiennage ;

Vu l'arrêté municipal de la ville de Fontenay-le-Comte du 23 août 2024 portant sur la réglementation de la circulation et du stationnement en raison du Festival « Les Nuits Courtes », les 24, 25, 26 octobre 2024 ;

Vu la demande reçue le 11 octobre 2024 par la société « BLACK SQUAD », tendant à obtenir pour le compte de l'association « Fontenay en scène », une autorisation pour des missions de surveillance et de gardiennage sur la voie publique, dans le cadre du Festival « Les Nuits Courtes » de Fontenay-le-Comte du 23 au 27 octobre 2024 ;

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité de la manifestation ;

### **Arrête**

**Article 1 :** La société dénommée « BLACK SQUAD », RCS 829 108 745, installée 117 route d'Ervauville 45320 Chantecoq, représentée par Madame Nathalie TROJANI, est autorisée à assurer la surveillance et le gardiennage sur la voie publique, sur le site de l'Espace Culturel « René Cassin La Gare » dans le cadre du Festival « Les Nuits Courtes » de Fontenay-le-Comte du 23 au 27 octobre 2024 :

16, quai Victor Hugo  
CS 70009  
85201 FONTENAY-LE-COMTE CEDEX  
Tél. 02-72-78-50-26  
sp-fontenay-le-comte@vendee.gouv.fr

**du 23 au 24 octobre 2024**

de 19h00 à 9h00 1 agent de sécurité

**le 24 octobre 2024**

de 9h00 à 13h00 1 agent de sécurité  
de 13h00 à 18h00 1 agent de sécurité  
de 18h00 à 20h00 1 agent de sécurité

**du 24 au 25 octobre 2024**

de 18h00 à 1h30 9 agents de sécurité  
de 19h00 à 9h00 1 agent de sécurité

**le 25 octobre 2024**

de 9h00 à 13h00 1 agent de sécurité  
de 13h00 à 18h00 1 agent de sécurité  
de 18h00 à 20h00 1 agent de sécurité

**du 25 au 26 octobre 2024**

de 18h30 à 3h00 9 agents de sécurité  
de 19h00 à 9h00 1 agent de sécurité

**le 26 octobre 2024**

de 9h00 à 13h00 1 agent de sécurité  
de 13h00 à 18h00 1 agent de sécurité  
de 18h00 à 20h00 1 agent de sécurité

**du 26 au 27 octobre 2024**

de 17h30 à 3h00 8 agents de sécurité  
de 21h00 à 10h00 2 agents de sécurité

**Périmètre d'intervention des agents :**

- Espace Culturel « René Cassin La Gare »
- Avenue de la gare
- Espace parking

**Article 2 :** Les agents de sécurité, amenés à effectuer cette surveillance, sont :

- Mathéo BRISSET (n° carte professionnelle 049-2029-07-02-20240847281),
- Alison CAMUS (n° carte professionnelle 049-2029-07-31-20240847322),
- Matthieu DUTREUIL (n° carte professionnelle 049-2029-02-02-20240892047),
- Jean-Charles GUERIN (n° carte professionnelle 093-2026-06-23-20210227161),
- Sébastien LE GRATIET (n° carte professionnelle 077-2026-01-04-20200194708),
- Steven PAULEAU (n° carte professionnelle 049-2029-07-04-20240847330),
- Paul POMMIER (n° carte professionnelle 049-2029-07-02-20240847483),
- Gordana TRIFUNOVIC (n° carte professionnelle 093-2026-08-19-20210734761),
- Predrag SIMOVIC (n° carte professionnelle 093-2025-10-19-20200734759),
- Adrien TOLLE (n° carte professionnelle 077-2028-08-18-20230607996),

**Article 3 :** Les agents de sécurité visés à l'article 2 ne pourront pas être armés.

Article 4 : Le bénéficiaire de la présente autorisation s'engage à respecter les prescriptions du code de la sécurité intérieure.

Article 5 : La présente autorisation, précaire et révocable à tout moment, prendra fin à l'expiration de la mission.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Île Gloriette – BP 24111 – 44 041 Nantes Cedex 01) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à l'adresse <https://www.telerecours.fr>.

Article 7 : Le sous-préfet de Fontenay-le-Comte, le Colonel commandant le groupement de Gendarmerie de Vendée et le maire de Fontenay-le-Comte sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée, et dont une copie leur sera transmise ainsi qu'à la société « BLACK SQUAD ».

Fait à Fontenay-le-Comte, le 22 octobre 2024.

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet de Fontenay-le-Comte,



Christophe PECATE